## SYNDICAT MIXTE DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 09/2024

Séance du 19 mars 2024 - 9h00

Modification de la régie d'avances

ARRIVÉTIC 2 5 AVR. 2024 Préfecture

Charente-Maritme

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars à 9h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 7 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Vice-Président délégué.

## Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Margarita SOLA et Nathalie COLLARD, Région Nouvelle-Aquitaine ;

Thierry LESAUVAGE et Alain BURNET, Ville de Rochefort ; Bruno BESSAGUET, UNIMA.

## Membres excusés :

Jean-Marie GILARDEAU, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan; Stéphane TRIFILETTI, Richard GUÉRIT et Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Région Nouvelle-Aquitaine; Jean PROU, Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime; Jean-Claude DESRENTES, Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime; Jean-Louis LÉONARD, UNIMA.

Rapporteur: Rémi JUSTINIEN

Le FMA dispose actuellement d'une régie d'avances d'un montant de 3 000 € permettant d'effectuer les dépenses suivantes :

- Petites fournitures et petit équipement ;
- Entretien du véhicule (hors mécanique);
- Frais de réception pour l'accueil des réunions et évènements organisés par le FMA;
- Frais postaux;
- Documentation;
- Frais de déplacements et de mission des agents du Forum et des membres du COST;
- Frais de télécommunication.

Les besoins ayant évolué, il est proposé de mettre jour cette liste à jour comme suit :

60632
00032
61551
6251
6261
6182
6251
6064
6135
6262
6475

## Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'accepter la modification proposée ci-dessus ;
- D'autoriser le président ou son représentant à signer tout document y afférent.

Nombre de membres :

En exercice: 13

7 Présents : 7

Votants: Votes:

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions 0

Pour extrait conforme,

p/o le Président : Rémi JUSTINIEN

Vice-Président délégué Hem Isvillo

Thierry LESAUVAGE, Secrétaire de séance

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-251710398-2024

Accusé de Réception Préfecture Reçu le : \_ / \_ / 2024